

# Résolution sur le cinquième sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne de Lima

2008/2536(RSP) - 24/04/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

À la suite du débat qui a eu lieu le 23 avril 2008, le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 12 voix contre et 12 abstentions, une résolution sur le 5<sup>ème</sup> Sommet Amérique latine et Caraïbes - Union européenne de Lima, qui aura lieu les 16 et 17 mai 2008.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement réitère son engagement de soutenir les travaux des différents organes de l'intégration régionale en Amérique latine et dans les caraïbes ainsi qu'en Europe, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le sommet de Lima représente une avancée réelle pour le partenariat stratégique.

**Priorités du partenariat stratégique birégional :** le Parlement propose une vision stratégique d'ensemble pour le partenariat stratégique, qui ne se limite pas à des propositions ou à des actions isolées et qui ait pour objectif ultime la création d'une zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional à l'horizon 2012. Cette approche devrait inclure la mise en œuvre d'un véritable partenariat stratégique dans les domaines politique, économique, social, culturel, et de la recherche en commun d'un développement durable.

Les députés formulent un certain nombre de recommandations pour que les relations économiques et commerciales entre les partenaires soient bénéfiques aux deux parties. Ces relations devraient, entre autres, contribuer à la diversification et à la modernisation des appareils productifs nationaux d'Amérique latine, progresser de l'échelon strictement commercial vers l'échelon économique, en tenant compte des asymétries des économies des deux régions, créer un marché propice aux investissements et stimuler l'intégration latino-américaine.

**Actions conjointes en vue d'un multilatéralisme efficace :** le Parlement souligne les avantages que l'engagement commun en faveur du multilatéralisme peut apporter aux partenaires euro-latino-américains, lesquels réunissent à eux seuls plus d'un milliard de personnes et représentent un tiers des États membres de l'ONU et plus du quart du commerce mondial. Il réaffirme sa conviction que la lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect absolu des droits de l'homme, des libertés civiles et de l'état de droit. Les députés demandent la libération immédiate et sans condition de tous les otages en Colombie et, avant tout, de ceux qui sont malades. Cette libération devrait être le résultat d'une décision unilatérale des FARC ou de toute autre organisation responsable de l'enlèvement ou, à défaut, d'un accord d'échange humanitaire d'urgence.

**Donner un élan décisif en faveur de l'intégration régionale et des accords de partenariat :** le Parlement estime que la conclusion et l'application efficace d'accords de partenariat complets, ambitieux et équilibrés, contribuent au respect des droits humains, économiques et sociaux de la population. Dans le domaine économique, les députés proposent que la création de la zone euro-latino-américaine de partenariat global interrégional s'appuie sur un modèle compatible avec l'OMC et avec l'intégration régionale, applicable en deux étapes:

- a) une première phase caractérisée par la conclusion, dans les plus brefs délais, des négociations de l'accord de partenariat interrégional UE-Mercosur, UE-Communauté andine et UE-Amérique centrale ainsi que par l'approfondissement des accords d'association déjà existants UE-Mexique et UE-Chili;
- b) une seconde phase, qui devrait atteindre son apogée en 2012, visant à la conclusion d'un accord de partenariat global interrégional et qui envisage la libre circulation des personnes et les échanges commerciaux birégionaux par un approfondissement des accords d'intégration régionaux existants en Amérique latine et dans les Caraïbes, d'une part, et par le processus d'association de l'Union avec tous les pays et groupes régionaux, de l'autre.

**Éradication de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion:** le Parlement demande au sommet de Lima d'inclure dans l'ordre du jour l'adoption une série limitée d'engagements clairs, concrets et vérifiables dans ces trois domaines. Il recommande de prêter une attention particulière à la réduction des inégalités sociales et à l'intégration des groupes qui sont actuellement marginalisés dans la société et privés de certaines possibilités, en priorité des populations indigènes. L'ordre du jour devrait comporter des mesures concrètes comme: i) la mise en œuvre d'actions conjointes visant à atteindre en commun les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ; ii) une utilisation de l'instrument de financement de la coopération au développement de l'Union ajustée aux besoins réels sur le terrain ; iii) le recours progressif aux ressources provenant de l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde de l'Union; iv) la création d'un Fonds de solidarité birégional et l'augmentation des ressources budgétaires allouées.

**Coopération en matière de migrations:** le Parlement propose au sommet de nouer un dialogue birégional systématique sur la migration qui garantisse la protection des droits de l'homme des travailleurs migrants. Il demande que les questions relatives à l'immigration clandestine et aux possibilités d'immigration légale occupent une place privilégiée dans ce dialogue, en particulier avec les pays d'origine et/ou de transit des immigrés clandestins. Les députés proposent également d'examiner, à l'horizon 2012, des dispositions et des règles communes de portée générale visant à faciliter la circulation non seulement des marchandises, des services et des capitaux, mais aussi des personnes.

**Développement durable :** le Parlement recommande que la priorité soit donnée à la coopération visant à faire face au changement climatique, ainsi qu'aux politiques destinées à prévenir le réchauffement de la planète. Il invite les partenaires latino-américains, lorsque les avis divergent sur le détail des mesures visant à lutter contre le changement climatique, à adopter une attitude constructive et à ne pas bloquer complètement les initiatives lancées. Les députés recommandent en outre aux partenaires euro-latino-américains d'œuvrer ensemble à l'adhésion des grands émetteurs de gaz qui ne sont toujours pas parties au protocole de Kyoto, de coordonner leurs positions lors des négociations portant sur les instruments internationaux en matière de réchauffement de la planète, et de stimuler la mise en place du commerce des émissions entre les deux régions.

**Renforcer les mécanismes institutionnels de promotion et de prévision :** à cette fin, le Parlement recommande :

- a) la création d'une fondation euro-latino-américaine pour la promotion du dialogue entre partenaires, à caractère public-privé ; la Commission est invitée à élaborer une proposition concrète à cet égard;
- b) la création d'un centre birégional de prévention des conflits ayant pour mission de détecter à l'avance les causes d'éventuels conflits violents et armés et de prévenir l'éclatement de conflits tout comme leur éventuelle escalade;

- c) la création d'un observatoire des migrations chargé du suivi de toutes les questions liées aux flux migratoires dans la région euro-latino-américaine.

Enfin, les députés considèrent indispensable de renforcer la dimension parlementaire du partenariat stratégique et de faciliter l'inclusion du parlement du Mercosur, récemment constitué, dans l'assemblée euro-latino-américaine.